

DU 20 juin 2019

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE

Présidente du Conseil :

Catherine MOISAN (Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale honoraire).

Représentant de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Josette CADUSSEAU-ECHED (Vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire).

Représentants des collectivités territoriales :

Jeannick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER (Président du Conseil départemental du Val-de-Marne)

Personnalités extérieures élues par les membres du Conseil de l'ESPÉ :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon)

Personnalités désignées par le Recteur de l'Académie de Créteil :

Vincent AUDEBERT (Inspecteur Académique— Inspecteur Pédagogique Régionaux —Directeur de la pédagogie),
Nadia BENOMAR (Inspecteur Académique — Inspecteur Pédagogique Régionaux —Établissement et Vie Scolaire
– Conseillère du Recteur 1^{er} degré)

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Jean-Yves ROCHEX (Professeur à l'Université Paris 8), Olivier OUDAR (Professeur à l'Université Paris 13, Vice-président de la CFVU), représenté par Frédéric ALEXANDRE (Professeur à l'Université Paris 13), Frédéric SALY-GIOCANTI (Maître de Conférences à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée).

Représentants des personnels élus assurant des activités de formation :

Alain BERNARD (Maître de Conférences), Isabel VASQUEZ DE CASTRO (Maîtresse de Conférences),
Joëlle ADEN (Professeure des Universités), Nicolas SCHMITT (Professeur des Universités), Joëlle BLUM
(Professeure agrégée), Laurent FOUCHARD (Professeur agrégé)

Représentants des personnels relevant du Ministre chargé de l'Éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministère :

Stéphane DI DOMENICO (Professeur des Ecoles Maîtres Formateurs).

Représentants des autres personnels :

Salima OUAHARANI (Adjointe responsable finances), Paulo FERNANDES (Coordonnateur technique).

Représentants des usagers :

Kévin DYONIZY (Étudiant fonctionnaire stagiaire Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle - Force Ouvrière (FNEC FP-FO)), Elsa ROUZIER (Étudiante fonctionnaire stagiaire Fédération Syndicale Unitaire (FSU) – Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs des écoles et Professeurs d'enseignement général de collège (SNUIPP) – Syndicat National des Enseignements de Second degré (SNES) – Syndicat National de l'Éducation Physique (SNEP) –Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel (SNUEP)).

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC

Représentant de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Marie-Albane de SUREMAIN (Vice-présidente du Conseil d'administration)

Personnalités désignées par le Recteur de l'Académie de Créteil :

Michèle DELOMEL (Doyenne des Inspecteurs de l'éducation Nationale du 2nd degré), Jean-Jacques DUMERY (Doyen des Inspecteurs d'académie et des Inspecteurs pédagogiques régionaux)

Représentants des personnels relevant du Ministre chargé de l'Éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministère :

Catherine BON (Directrice école application)

Personnalités extérieures élues par les membres du Conseil de l'ESPÉ :

Étienne BUTZBACH (Personnalité extérieure).

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales :

Véronique VEAU, délégué de Patrick SEPTIERS (Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne) ;
Didier DOUSSET, délégué de Valérie PÉCRESSÉ (Présidente du Conseil régional d'Île-de-France) ;

Emmanuel CONSTANT, délégué de Stéphane TROUSSEL (Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis).

Représentants des usagers :

Dina BLANCHÉDENT (Étudiant fonctionnaire stagiaire, Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle - Force Ouvrière (FNEC FP-FO)), Vincent LETHUMIER (Étudiant fonctionnaire stagiaire Fédération Syndicale Unitaire (FSU) – Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs des écoles et Professeurs d'enseignement général de collège (SNUIPP) – Syndicat National des Enseignements de Second degré (SNES) – Syndicat National de l'Éducation Physique (SNEP) – Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel (SNUEP)).

INVITÉS

ÉTAIENT PRÉSENTS: Stéphane BARDAU, Laurent BASTIDE, Marie BERROUS, Sophie CANAC, Marie-Claire CHAUVIN, Didier COLIN, Sébastien COMBESCOT, Noémie DAGOURET, Félicité DANGABO-MOUSSA, Bruno DROUSSET, Alain HENRI, Catherine LAURET, Marie-Hélène LE YAOUANQ, Véronique MANARANCHE, Julien NETTER, Jean-Luc PASSIN, Alexandre PLOYÉ, Virginie PROUST, Grégory QUIQUEMPOIS, Concettina RÉGNIER, Sophie RENAUT, Marie-France ROSSIGNOL, Nathalie SAMY, Cédric SÉBISCH, Laura TALAVERA.

ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote : procès-verbal du conseil de l'ESPÉ du 11 avril 2019
2. Mise au vote : budget rectificatif n°1
3. Mise au vote : calendrier des examens et modifications des maquettes mention 1 et 4
4. Mise au vote : reconduction d'options d'initiation à la formation et à la recherche (IFR) adossées à un groupe
5. Mise au vote : création de parcours dans la mention 4 du master MEEF
6. Information : cartographie de l'offre de formation de la mention 4
7. Information : certification de la formation continue universitaire
8. Information : campagne d'emploi 2020
9. Information : état des lieux de l'enseignement du numérique dans les sites
10. Information : avancée de la réforme et concours
11. Information : patrimoine de l'ESPÉ dont le COSOM du site de Bonneuil
12. Questions diverses

DÉBAT EN SÉANCE

La séance est ouverte à 13 heures 40.

Catherine MOISAN constate que le *quorum* est atteint.

POINT 1 : MISE AU VOTE : PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 11 AVRIL 2019

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : MISE AU VOTE : BUDGET RECTIFICATIF N°1

Brigitte MARIN note une diminution de 139 000 euros par rapport à l'année précédente, qui s'explique par une baisse des inscriptions de 521 étudiants. L'évolution des dépenses montre une baisse des heures complémentaires et des vacances, en proportion de la baisse du nombre d'élèves. L'enveloppe de fonctionnement augmente en raison du contrat de location des copieurs à renouveler pour 110 000 euros (pour quatre ans). Les investissements augmentent en raison de demandes formulées supérieures à l'année précédente. Les dotations de l'UPEC sont en augmentation. Celles de l'État, en revanche, sont en baisse en proportion des inscriptions. Des conventions ont été interrompues. La formation continue est en baisse également, le MESRI préconisant des frais de formation peu élevés en raison des besoins en enseignement en Île-de-France. La taxe d'apprentissage baisse de 2000 à 600 euros car très peu de formations sont éligibles. En plus des dotations de l'université, l'ESPÉ verse un complément de 20 000 € à la Recherche. Les charges liées à l'immobilier représentent 37 % de ses dépenses.

Plusieurs postes de dépenses sont incompressibles, notamment les fluides, les copieurs, les contrats de maintenance. Le budget est globalement à l'équilibre. En cas de besoin, l'UPEC ne laissera pas l'ESPÉ en difficulté.

Le budget rectificatif est approuvé à l'unanimité.

POINT 3 : MISE AU VOTE : CALENDRIER DES EXAMENS ET MODIFICATIONS MAQUETTE MENTION 1

Stéphane BARDAU explique que les calendriers des années précédentes ont été reconduits à l'identique.

Brigitte MARIN rappelle qu'il faut impérativement respecter un délai de quinze jours entre l'affichage des résultats de la session 1 et le début de la session 2.

Le calendrier est approuvé à l'unanimité.

Véronique MANARANCHE explique que certains étudiants de M1 valident les UE avec des notes faibles, en s'appuyant sur les systèmes de compensation. Elle propose donc d'instaurer une note plancher aux UE de français et de mathématiques afin d'impliquer davantage les étudiants dans les formations, d'autant plus que la formation au professorat des écoles implique une maîtrise de ces deux matières. La note plancher proposée est de 10/20.

Anne-Marie CHARTIER demande si les critères d'attribution de la note plancher sont définis.

Joëlle BLUM demande pourquoi elle est fixée à la moyenne. Cela lui paraît trop élevé.

Catherine MOISAN demande si une étude d'impact a été réalisée.

Véronique MANARANCHE répond que, en français et mathématiques, les sujets et les barèmes sont harmonisés au niveau académique. Les critères sont fixés en amont. Les étudiants sont informés des contenus sur lesquels ils seront évalués. La note de 10 est effectivement élevée. Elle bloquerait un certain nombre d'étudiants, particulièrement en mathématiques.

Joëlle BLUM suggère une note plancher de 7 ou 8.

Véronique MANARANCHE explique que la note plancher de 7/20 existe déjà sur toutes les UE sauf pour l'UE français/mathématiques. Le système de compensation serait maintenu, sous réserve que la note plancher soit atteinte.

Isabel VAZQUEZ DE CASTRO désapprouve la compensation entre la didactique et la langue.

Frédéric SALY-GIOCANTI redoute que la note plancher modifie le comportement des évaluateurs.

Kévin DYONIZY suggère qu'un devoir non rendu soit éliminatoire.

Nicolas SCHMITT estime que la véritable question à se poser sur une note plancher est surtout celle des compétences minimales requises dans chaque domaine ou matière pour valider l'année du master.

Véronique MANARANCHE souligne la volonté de fournir une formation d'excellence.

Catherine MOISAN estime qu'il faut mettre fin à la compensation absolue, mais pense que la note de 10 présente trop de risques. Elle propose d'instaurer dans un premier temps une note de 7, et d'en tirer les conclusions au bout d'un an. Les candidats doivent impérativement être avertis des critères.

La proposition de Catherine MOISAN est approuvée à l'unanimité.

Véronique MANARANCHE explique ensuite que les étudiants de M2 doivent rendre divers travaux constituant l'UE 16. Or, certains sont parvenus à valider cette UE sans rendre les trois travaux demandés. Il est donc proposé de scinder l'UE 16 entre un EC français/mathématiques/polyvalence et un EC distinct pour l'écrit réflexif, et d'instaurer une note plancher de 7/20 pour chaque EC.

Catherine MOISAN demande pourquoi seul l'écrit réflexif serait séparé.

Véronique MANARANCHE explique que le bloc de trois disciplines est cohérent avec l'enseignement dans le premier degré. L'écrit réflexif, quant à lui, permet une analyse de la pratique professionnelle et est fortement pris en compte dans l'avis de la directrice de l'ESPÉ sur la titularisation. Les critères d'évaluation sont explicités dans le *vade-mecum* donné aux étudiants.

Josette CADUSSEAU indique que les notes plancher ont un effet positif en incitant les étudiants à travailler.

Véronique MANARANCHE précise que mettre la note plancher à 10 empêchera la compensation de l'UE 16 par les autres UE si la note est inférieure à 10.

Jeannick LE LAGADEC suggère que cette UE ne soit tout simplement pas compensable.

Elsa ROUZIER souligne la difficulté de l'année de M2, en raison de l'entrée dans le métier. Elle suggère une obligation de rendre tous les devoirs plutôt que d'instaurer une note plancher à 10.

Véronique MANARANCHE indique que les seules UE de tronc commun (UE 14), de psychologie (UE 15), de recherche (UE 17 et 18) resteraient compensables.

La proposition de scinder l'UE 16 en deux EC dont la note plancher serait de 7/20 est approuvée à l'unanimité.

La proposition d'interdire la compensation de l'UE 16 reçoit 7 votes défavorables, 6 abstentions et 12 votes favorables. Elle est adoptée.

Véronique MANARANCHE explique que l'UE 18 (soutenance et mémoire) était précédemment scindée en deux EC, ce qui n'est plus le cas actuellement. Elle propose de réinstaurer cette séparation afin de contrer le laisser-aller des étudiants qui ne s'intéressent plus à la recherche.

Joëlle BLUM constate que les étudiants ont des difficultés à rédiger leur mémoire et estime qu'un accompagnement tout au long de l'année les aiderait.

Elsa ROUZIER répète que cette année est particulièrement lourde.

Jean-Yves ROCHEX reconnaît l'importance des écrits intermédiaires, mais suggère de pondérer les notes pour donner plus de poids au mémoire.

Véronique MANARANCHE explique que l'EC 18.1 vaudrait 3 ECTS, et que l'EC 18.2 vaudrait 7 ECTS.

Alain BERNARD préfère rendre les étudiants autonomes pour les sortir d'une logique encore scolaire. Il s'oppose à l'ajout de nouvelles évaluations.

Véronique MANARANCHE indique que le taux d'absentéisme est marqué. Les étudiants n'ont donc plus d'échanges avec les enseignants, et le niveau de leur mémoire s'en ressent.

Anne-Marie CHARTIER souligne l'aspect schizophrénique de la situation de l'étudiant MEEF : l'écrit réflexif nécessite qu'il prenne du recul et porte un regard critique sur son enseignement, tandis que la temporalité extrêmement contrainte l'oblige à gérer les urgences au jour le jour.

Catherine MOISAN souligne les disparités de suivi des mémoires selon les formateurs.

Alain BERNARD estime que le seul moyen de faire venir les étudiants est de leur faire comprendre l'intérêt de la recherche.

Jeannick LE LAGADEC l'approuve et explique que l'intérêt pour la recherche vient avec le recul sur sa pratique.

Jean-Yves ROCHEX et **Joëlle BLUM** soulignent l'importance des écrits intermédiaires.

Catherine MOISAN propose, si l'UE n'est pas modifiée, d'instaurer un système d'alerte pour les étudiants comme pour les formateurs.

La proposition de scission de l'UE 18 en deux EC reçoit 15 votes défavorables, 6 abstentions et 4 votes favorables. Elle n'est pas adoptée ; en revanche est adoptée, comme proposé par la Présidente en préambule au vote, la proposition de création d'un système d'alerte.

Didier COLIN explique que le projet tutoré permet aux étudiants de mettre en œuvre un projet de formation en équipe sur le terrain. Ces étudiants ont dit au conseil de perfectionnement que ce projet est minoré (3 ECTS) dans l'UE, alors que l'investissement requis est plus important que pour les cours sur l'ingénierie de formation (4 ECTS). Il propose donc d'inverser la répartition des ECTS.

La proposition reçoit 4 abstentions et 21 votes favorables.

Didier COLIN propose de substituer à l'UE 9 (anglais pour la formation et l'éducation) par une nouvelle UE, de poids équivalent, sur la création de communautés professionnelles pour assurer l'après-Master. Il n'y aurait donc plus qu'une UE de langue vivante, au semestre 3.

La proposition reçoit 6 abstentions et 19 votes favorables.

POINT 4 : MISE AU VOTE : RECONDUCTION D'OPTIONS D'INITIATION A LA FORMATION ET A LA RECHERCHE (IFR) ADOSSEES A UN GROUPE

Julien NETTER explique que ce dispositif consiste à créer des groupes d'étudiants inscrits à la même option de recherche (maternelle et primaire). L'objectif est d'aider les étudiants à comprendre l'intérêt de la recherche. La maquette est respectée et l'expérimentation ne nécessite aucun budget supplémentaire. Les 60 étudiants sélectionnés n'ont pas suivi de M1 auparavant et sont tous volontaires. Ils signent une décharge à l'entrée dans ce groupe, car ils n'ont pas le choix de leur option de recherche.

L'IFR n'est pas cantonnée au mercredi après-midi, ce qui permet d'aller sur le terrain avec les étudiants. Les mémoires sont encadrés par l'équipe pédagogique du groupe. Pour l'un des deux groupes, il y a 18 demi-journées de travail en école, contre 3 pour le cursus normal.

L'évaluation de satisfaction des étudiants est positive. Des collectifs de réflexion sont créés par la suite. Dans le cadre du PIA 3, ce dispositif permet d'articuler formation initiale et continue et recherche.

Cédric SEBISCH explique que l'ouverture du groupe est soumise à l'arrivée d'un nombre suffisant d'étudiants.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

POINT 5 : MISE AU VOTE : CREATION DE PARCOURS DANS LA MENTION 4 DU MASTER MEEF

5.1. Parcours école inclusive

Alexandre PLOYÉ explique que ce parcours permettrait de masteriser une formation continue existant déjà pour les enseignants spécialisés. Un M1 serait créé, et le M2 y gagnerait des approfondissements et une part de recherche. Le volume serait de 120 étudiants. Les stagiaires de M1 sont envoyés par les DSDEN de l'académie.

Vincent AUDEBERT indique que le rectorat travaille sur l'évolution de la formation continue. Elle pourrait devenir plus valorisante, adossée à la recherche, et liée aux parcours de ce type. Le Plan académique de formation évoluera à la rentrée de septembre 2019 pour développer les compétences des personnels, l'accompagnement des collectifs et l'accompagnement des projets individuels d'évolution professionnelle. Le budget donné permet de soutenir et de prendre en charge les frais de scolarité des personnels qui opérait pour ce parcours. Toutefois, ce soutien n'est pas garanti dans la durée.

Jeannick LE LAGADEC souligne que les équipes pédagogiques sont très inquiètes de cette évolution de l'école vers plus d'inclusion. Elle demande donc pourquoi cette maquette n'est pas ouverte à des personnels travaillant

dans le champ du handicap afin d'accompagner les enseignants. Croiser ces personnels enrichirait l'action dans les écoles.

Alexandre PLOYÉ indique que des modules de formation courts viendront en appui des enseignants sur le terrain.

Catherine MOISAN demande si l'ESPÉ a les moyens de soutenir ce parcours.

Brigitte MARIN répond par l'affirmative.

Alexandre PLOYÉ ajoute que les dépenses actuelles n'augmenteront pas.

Jean-Yves ROCHEX demande ce qui justifie le lien avec les autres masters de la mention 4.

Alexandre PLOYÉ répond qu'il n'a pas de lien de maquette avec les autres masters de la mention. C'est donc un Master plus qu'un parcours.

Le parcours école inclusive est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.

5.2. Parcours didactiques

Catherine MOISAN indique que les trois parcours de didactique sont portés par Paris-Diderot.

Sophie CANAC explique qu'un laboratoire de l'UPEC, le LDAR, en cotutelle avec Paris Diderot et l'Université de Cergy, a monté ces parcours. Ils sont actuellement proposés dans l'offre de formation de Paris-Diderot. Ils seront proposés dans le MEEF 4 de l'ESPÉ de Versailles à la prochaine rentrée. Ils seraient alors mutualisés par les trois universités. Actuellement, sur les 90 personnes inscrites dans ces parcours à Paris-Diderot, une vingtaine dépend de Créteil.

Jean-Yves ROCHEX demande sous quel régime les étudiants seraient inscrits.

Sophie CANAC répond qu'ils seraient inscrits en formation initiale, avec une inscription administrative à Créteil et une inscription gratuite à Paris-Diderot.

Jean-Yves ROCHEX s'étonne de la disparité des maquettes dans une même mention.

Sophie CANAC déclare que les maquettes pourront évoluer après l'intégration à Créteil.

Joëlle BLUM indique que les formateurs s'inquiètent de la multiplication des parcours et redoutent un manque de moyens humains.

Sophie CANAC répond que les enseignants de l'ESPE qui interviendraient dans ces parcours interviennent déjà à Paris-Diderot en autorisation de cumul pour une centaine d'heures au total. Ils donneraient les mêmes enseignements mais seraient alors rémunérés par l'UPEC. La charge supplémentaire financière serait compensée par l'inscription d'une vingtaine d'étudiants à l'ESPE. Ces trois parcours correspondraient de plus à une centaine d'heures de charge administrative.

Alain BERNARD suggère que les personnes expérimentées se mélangent aux nouveaux enseignants dans les parcours.

Sophie CANAC précise que les cours sont dispensés le mercredi et le jeudi. Des enseignants en poste peuvent suivre ces parcours en demandant à leur établissement à être libérés ces deux jours.

Catherine MOISAN s'interroge sur l'intérêt de l'ESPÉ à adopter ces parcours.

Didier COLIN répond que cela permet de développer l'offre de formation et d'ouvrir la mention 4 à la didactique.

Alain BERNARD suggère d'inscrire ces personnes en formation continue.

Vincent AUDEBERT explique que les modes de financement diffèrent, car le compte personnel de formation permet de financer les demandes de reconversion professionnelle, mais pas celles des personnes qui souhaitent rester sur leur poste.

Alain BERNARD trouve que ce parcours est intéressant. Il demande s'il permet d'évoluer vers de nouveaux types de postes.

Alain BERNARD rappelle qu'il existe des fonctions de formateur académique ou de formateur à l'ESPÉ.

Catherine MOISAN estime que l'ESPÉ n'a pas d'intérêt à adopter ces parcours, et suggère qu'elle crée son propre parcours de didactique.

La proposition recueille 2 votes défavorables, 17 abstentions et 6 votes favorables. Elle est adoptée.

POINT 6 : INFORMATION : CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE DE FORMATION DE LA MENTION 4

Didier COLIN rappelle que la mention 4 concerne les reprises d'études individuelles ou financées. La formation de formateurs est le fer de lance de cette formation, mais elle comporte aussi une dimension d'approfondissement professionnel et des liens avec la recherche, dans la perspective du doctorat.

Les parcours 1 (45 étudiants) et 4 (14 étudiants) sont portés par l'ESPÉ. Le parcours 2 (12 étudiants) est porté par l'UPEC, et le parcours 3 (40 étudiants) par Paris 8.

POINT 7 : INFORMATION : CERTIFICATION DE LA FORMATION CONTINUE UNIVERSITAIRE

Stéphane BARDAU rappelle la nécessité de distinguer la formation continue du rectorat et celle de l'université. Il indique qu'il faut mettre en place des certifications pour obtenir des subventions pour les candidats à ces formations. L'ESPÉ ne peut prétendre à la certification pour l'instant car il lui reste des axes à développer, notamment celui de l'accompagnement des stagiaires par des suivis pédagogiques réguliers et une meilleure communication.

Anne-Marie CHARTIER s'enquiert du nombre de personnes concernées.

Stéphane BARDAU répond que moins de 300 personnes sont inscrites en formation continue. D'autres ne parviennent pas à s'y inscrire, faute de financement.

POINT 8 : INFORMATION : CAMPAGNE D'EMPLOI 2020

Brigitte MARIN indique que les résultats des campagnes d'emploi sont encore incertains. Certains postes sont reconduits à l'identique tandis que d'autres pourront être reconfigurés en fonction des nouvelles orientations de la réforme. Il y a une demande de création d'un poste de professeur des universités pour chacun des trois laboratoires.

Joëlle BLUM demande pourquoi la discipline 72 est transformée en psychologie.

Brigitte MARIN explique qu'il s'agit à l'origine d'un poste de sociologie. La transformation en poste de psychologie s'explique par le taux de pression en heures supplémentaires en psychologie des apprentissages.

POINT 9 : INFORMATION : ETAT DES LIEUX DE L'ENSEIGNEMENT DU NUMERIQUE DANS LES SITES

Brigitte MARIN explique que Jean-Luc PASSIN a été nommé chargé de mission et que des référents ont été désignés dans chaque site. Cet état des lieux permet de mutualiser les meilleures pratiques. Dans certains lieux, des évolutions sont nécessaires pour s'adapter aux compétences de stagiaires et les entraîner vers des pratiques innovantes.

Jeannick LE LAGADEC rappelle la nécessité de former les futurs enseignants à la question de la fréquentation des écrans, notamment pour les plus jeunes enfants.

Brigitte MARIN confirme que la question ne se limite pas à la pratique, mais concerne aussi la réflexion sur les usages.

Jeannick LE LAGADEC ajoute que les enseignants ont la responsabilité d'informer les parents sur les risques associés aux écrans.

Jean-Luc PASSIN indique que 50 % des enseignants du primaire déclarent avoir eu une formation au numérique, mais seulement 16 % déclarent en avoir une utilité pratique. Il faut construire un vrai parcours de formation avec le numérique.

POINT 10 : INFORMATION : AVANCÉE DE LA RÉFORME ET CONCOURS

Brigitte MARIN indique que les étudiants de M2 MEEF seront à tiers-temps en responsabilité dans les classes, avec un salaire moindre que le salaire actuel. Leur statut n'est pas encore arrêté. Le réseau des ESPÉ demande que le concours, situé en fin de M2, soit revu. Il est probable qu'il comporte deux épreuves écrites, l'une disciplinaire, l'autre professionnelle. La Société des agrégés revendique au contraire des épreuves purement disciplinaires. Deux épreuves orales consisteraient en une mise en situation professionnelle et un entretien de professionnel (motivation, connaissance du système éducatif et vision du service public, etc.). La prochaine phase consistera à proposer des prototypes d'épreuves pour les tester.

Joëlle BLUM doute que la vision du service public du candidat dans le sens attendu par l'administration soit vraiment un bon critère pour juger de sa capacité future à faire réussir les élèves ou à être un bon enseignant.

Brigitte MARIN ajoute que les étudiants ayant obtenu le concours seront stagiaires, rémunérés à plein temps, et disposeront d'un crédit de jours de formation, à déterminer. Les étudiants issus d'un master disciplinaire ou de recherche seront à mi-temps en établissement et à mi-temps en formation à l'ESPÉ, comme actuellement le sont tous les étudiants de M2. Les modalités de l'année de transition, 2021, sont en cours de discussion.

Catherine MOISAN souligne qu'il est impossible de ne pas faire de concours pendant un an, car il est indispensable de recruter des enseignants.

Brigitte MARIN indique par ailleurs que l'ESPÉ est autorisée à délivrer des enseignements et à préparer à des examens *via* une accréditation. Celle qu'elle détient actuellement s'achève en 2019 et devra donc être renouvelée. Le format a évolué : il ne nécessite plus un lourd dossier mais de répondre à une dizaine de questions (prise en compte des fondamentaux, de la recherche, du numérique, etc.). (Voir annexe 1.2 Réforme - interprétation des fondamentaux).

Catherine MOISAN ajoute que la transformation des ESPÉ en INSPÉ posera la question de l'évolution des instances.

Joëlle BLUM indique qu'une dizaine de formateurs ont signé une tribune en tant que simples citoyens. Le Recteur a demandé à l'administratrice provisoire de l'ESPÉ de rencontrer ces formateurs, ce qui n'a pas été compris, bien que les formateurs ne soient pas opposés à la discussion.

Brigitte MARIN répond que les circonstances étaient fortuites, puisqu'elle a croisé le recteur lors d'une réunion au rectorat sur un tout autre sujet. C'est à cette occasion que le Recteur a demandé à rencontrer ces formateurs, sans que cette demande ne présente un caractère formel.

Vincent AUDEBERT ajoute que le recteur souhaite discuter de la mise en œuvre des dispositifs concernés dans l'académie.

Joëlle BLUM estime qu'il aurait été plus simple d'envoyer par écrit cette demande à la directrice de l'ESPÉ.

Jeannick LE LAGADEC souligne que les inquiétudes des enseignants sont légitimes dans le contexte actuel.

Joëlle BLUM demande si les transformations des postes de PRAG en postes partagés sont liées à la réforme.

Brigitte MARIN répond par la négative et explique que le temps partagé permet de s'adapter aux besoins.

Kévin DYONIZY demande si un étudiant de M1 classique peut intégrer un Master MEEF.

Catherine MOISAN acquiesce, mais rappelle qu'il existera en parallèle un circuit de recrutement depuis la L2, avec rémunération.

POINT 11 : INFORMATION : PATRIMOINE ESPÉ DONT COSOM DU SITE DE BONNEUIL

Catherine MOISAN indique qu'un état des lieux du patrimoine de l'ESPÉ a été effectué et accompagné de préconisations pour les différents sites.

Brigitte MARIN explique que le site de Saint-Denis est considéré dans un état de vétusté avancé. Des réunions se sont tenues avec la direction du patrimoine et des services. Les travaux principaux de sécurité seront effectués rapidement. Des sommes très importantes sont engagées. Les travaux du site de Livry-Gargan seront traités ultérieurement, dans le cadre d'un plan quadriennal.

A Bonneuil, la situation de l'éducation physique et sportive est très problématique. Elle a des conséquences sur les emplois du temps et les conditions de travail des professeurs d'EPS, ce qui est d'autant plus difficile à gérer que les étudiants fonctionnaires stagiaires sont en régime d'alternance entre leur classe en établissement scolaire et leur formation à l'ESPÉ. En l'absence de solution, certains cours ne pourront pas avoir lieu.

Josette CADUSSEAU indique que des solutions sont envisageables dans des gymnases de Bonneuil. La réponse interviendra sous trois semaines.

POINT 12 : QUESTIONS DIVERSES

12.1. Stages à l'étranger des étudiants dans la future formation MEEF

Alain BERNARD explique que la question de l'anticipation des séjours à l'étranger pose problème. Cette possibilité joue sur l'attractivité du parcours, sur la possibilité d'enseigner dans des lycées français à l'étranger, de développer des compétences en langues et d'obtenir des certifications. Les financements de type Erasmus supposent des séjours longs, ce qui impliquerait de modifier les maquettes. L'ESPÉ fournit déjà un effort pour accompagner des étudiants de M1 à l'étranger.

Brigitte MARIN répond que ce problème est lié à la demande de mettre en place un certificat d'enseignement à l'étranger, qui devra être proposé à tous les étudiants. La nouvelle structure du Master pourra permettre sa mise en place. Le recteur soutient ces dispositifs.

12.2. Demandes de promotion à la classe exceptionnelle

Joëlle BLUM explique que certains collègues ne comprennent pas les critères de promotion. Il serait donc utile de les clarifier pour éviter les ressentis négatifs.

Brigitte MARIN indique que la responsable des ressources humaines reçoit des documents de cadrage détaillant des critères. Le traitement est différent entre les professeurs des premier et second degrés et les enseignants-chercheurs. Pour les professeurs des premier et second degrés, le directeur du site sur lequel ils officient rédige une appréciation. Le conseil restreint relit ces appréciations en présence des élus pour les harmoniser et les valider. Le résultat est traité par la commission d'harmonisation de l'UPEC. La plupart des avis sont respectés.

Joëlle BLUM préférerait que la directrice de l'ESPÉ signe et harmonise systématiquement ces avis plutôt que les directeurs des différents sites.

Brigitte MARIN répond qu'elle n'a pas la possibilité de tous les rédiger, mais qu'elle les valide et les signe.

Joëlle BLUM ajoute que certains directeurs de site ont fait signer les avis avant la commission d'harmonisation.

Catherine MOISAN rappelle que l'avis ne doit être communiqué aux intéressés qu'après avoir été relu.

Brigitte MARIN indique que le circuit est différent pour les enseignants-chercheurs : le conseil restreint rédige les avis à partir d'un dossier. Les enseignants doivent être au moins de rang égal à celui du demandeur. Cet avis est transmis à la commission d'harmonisation.

Alain BERNARD indique que ces éléments de cadrage ont été récapitulés dans un document qui pourrait être diffusé.

Brigitte MARIN suggère de le joindre au procès-verbal. (Voir annexe 1.1 Promotion des enseignants).

12.3. Circuit de décisions à l'ESPÉ

Joëlle BLUM estime que l'organigramme manque de clarté.

Brigitte MARIN explique que les décisions relevant du fonctionnement d'un site incombent au directeur de ce site. Les questions pédagogiques sont traitées dans les groupes de pilotage et les conseils de perfectionnement, avant d'être votées en Conseil de l'ESPÉ. Pour le premier degré, les équipes de coordination réunissent des formateurs pluridisciplinaires pour mettre en œuvre une maquette. Les logiques des équipes pluridisciplinaires et catégorielles entrent parfois en concurrence. La gestion des services étant une question majeure, il faut s'assurer de ne pas cumuler heures supplémentaires et sous-service. Le coordinateur disciplinaire doit donc dialoguer avec les équipes catégorielles.

Catherine MOISAN précise que le pilotage peut être double. Dans le cas où les équipes ne seraient pas d'accord, la direction tranchera. Il faut harmoniser sur l'ensemble de l'ESPÉ.

Joëlle BLUM demande comment sont choisis les participants au groupe de pilotage.

Brigitte MARIN répond qu'il comprend des représentants du rectorat, des universités partenaires, des professionnels, des étudiants et des formateurs.

12.4. Remboursement des frais de déplacement, dont visites de stagiaires

Joëlle BLUM explique que des formateurs ne comprennent pas les nouvelles modalités de remboursement. Un récapitulatif serait nécessaire.

Brigitte MARIN répond qu'un document complet sera envoyé à tous. (Voir annexe 1.3 Frais de déplacement).

Marie BERROUS indique que l'UPEC applique une interprétation souple de la loi car elle rembourse sur la base des frais kilométriques et considère l'ESPÉ comme multi sites. Il est impossible d'aller au-delà.

12.5. Dispositif de prévention et d'accompagnement des violences sexistes et sexuelles

Joëlle BLUM rappelle que la loi impose la mise en place de ce type de dispositif et suggère qu'un professeur s'y implique.

Catherine MOISAN suggère de faire un appel à volontaires.

12.6. Mise en place d'un « jury bis »

Kévin DYONIZY demande si les jurys sont maintenus.

Brigitte MARIN acquiesce et précise que les conditions ne changent pas.

12.7. Recrutement des enseignants du second degré et statut des professeurs des écoles à l'université

Joëlle BLUM souhaite savoir si le nombre de recrutements de temps complets va diminuer.

Brigitte MARIN répond que la campagne provisoire maintient les temps pleins lorsque les besoins sont identiques, mais les réduit lorsqu'il est nécessaire de fragmenter. Concernant les professeurs des écoles, les sept personnes recrutées entre 2000 et 2007 devaient jusqu'à présent demander leur renouvellement. Depuis deux ans, ces sept personnes sont pérennisées sur leur poste. Toutefois, les nouveaux PRCE ne peuvent bénéficier du même traitement.

Catherine MOISAN indique que le décret permettant de pérenniser les PRCE n'est jamais paru. Elle regrette la distinction entre le premier et le second degré.

12.8. Restauration sur le site de Bonneuil

Joëlle BLUM rappelle que le service de restauration de Bonneuil a fermé et explique que cela a posé problème lors de la journée académique.

Brigitte MARIN explique qu'il était prévu d'offrir un buffet, mais que les marchés publics ne permettent pas d'acheter de la nourriture dans un magasin ordinaire. Il a donc été décidé de fournir des paniers-repas au dernier moment en contactant le prestataire choisi par l'UPEC dans le cadre du marché public.

Josette CADUSSEAU suggère de demander au CROUS de livrer les repas.

Marie BERROUS répond que le marché dont le CROUS est titulaire se limite aux petits déjeuners et aux encas.

Joëlle BLUM demande pourquoi la restauration a fermé à Bonneuil.

Brigitte MARIN répond que les fermetures sont décidées lorsque le nombre de repas servi est très faible.

La séance est levée à 17 heures 05

ANNEXES

ANNEXE 1.1

AVIS PROMOTIONS ENSEIGNANTS 2019

AVANCEMENTS	PREC Hors classe	PREC Classe excep.	PRAG Hors classe	PRCE/PEPS/ PLP/CPE Hors classe	PRAG Classe excep.	PRCE/PEPS/ PLP/CPE Classe excep.	LA PRAG	MCF Hors classe	MCF HC Echelon excep.	PR 1ère classe	PR Classe excep. 1er échelon	PR Classe excep. 2ème échelon
AVIS												
Très satisfaisant	4											
Satisfaisant												
A consolider												
Appréciation littérale		6 (favorable)										
Très satisfaisant			4	3								
Satisfaisant			7	3								
A consolider												
Excellent					9	6						
Très satisfaisant					7	8						
Satisfaisant					2	2						
Insatisfaisant												
Très favorable							17					
Favorable							1					
Réservé												
Défavorable												
Implication exceptionnelle								1/1			1/1	2/1
Implication excellente								1/1	0/2	0/1		
Implication très satisfaisante								2/2	2/0	1/0		0/1
Implication satisfaisante												

*Après retour harmonisation UPEC

ANNEXE 1.2



Référentiel de formation - Mention 1^{er} degré Répartition des contenus

Répartition des temps de formation sur l'ensemble du parcours de formation de master MEEF,
sur la base du projet d'annexe à l'arrêté définissant le cadre national des formations de master MEEF
Janvier 2019

Préambule

Ce travail concerne les volumes horaires de maquette en ajoutant les temps d'accompagnement (recherche par exemple), et non les ECTS. A ce stade, il ne se veut pas une déclinaison nationale de la formation à mettre en place dans les ESPE. Il s'agit davantage d'avoir une approche commune de compréhension du cadre national définissant des temps de formation par grands blocs. En conséquence, les contenus cités ne sont pas prescriptifs, ils doivent permettre à chacun d'évaluer les pourcentages de sa maquette PE, et à tous de se positionner par rapport aux autres ESPE avec la garantie de lire le référentiel de la même manière. En tout état de cause, un tel découpage n'a pas forcément de sens en termes de décompositions des apprentissages, de modalités de formation et d'approches par compétences... Cela n'aurait pas de sens non plus de structurer une maquette à partir de ces grands blocs.

Au moins 55 % du temps à la construction du cadre de référence : enseigner les fondamentaux à l'école

- *Lecture, écriture, étude de la langue (grammaire, conjugaison, vocabulaire, orthographe), didactique et pédagogie du français à l'école.*
- *Numération, calcul, didactique et pédagogie des mathématiques à l'école.*
- *Devoirs et droits du fonctionnaire ; enjeux et connaissance du système éducatif français et de ses acteurs ; connaître et transmettre les valeurs de l'École républicaine.*

Contenus associés :

- Tout enseignement visant la maîtrise ou l'enseignement/apprentissage du français (y compris l'entrée dans l'écrit et oral) et des mathématiques de la petite section au CM2,
 - o y compris des temps de formation explicites sur la maîtrise de la langue (oral, écrit) ou des mathématiques ayant pour support d'autres disciplines
 - o y compris des apports de psychologie ciblés sur les processus d'apprentissage du langage et du calcul (lecture, écriture, numéracie), et les troubles associés
 - o y compris tout travail sur des entrées transversales (observation, analyse d'une séance, conception d'une séance, évaluation, différenciation, etc.) appliqué explicitement aux mathématiques ou au français
- Tout enseignement visant la connaissance du système éducatif et de ses enjeux et de ses acteurs :
 - o dans ses aspects historiques (faits religieux, loi 1905, histoire de l'institution scolaire, massification, défis, perspectives internationales),
 - o dans ses aspects philosophiques (philosophie de l'éducation, citoyenneté, laïcité, éthique/responsabilité, représentations de l'enfant, histoire de la pédagogie, inclusion),
 - o dans ses aspects juridiques (droits et devoirs du fonctionnaire et des élèves/familles, connaissances du cadre juridique, règles et sanctions, sécurité, usages règlementés et éthiques du numérique),
 - o dans ses aspects sociologiques (la place de l'école et ses missions, relation école/familles, égalité des chances, enjeux, diversité des publics, mixité, inégalités/facteurs de réussite, efficacité du système éducatif, rapport au savoir, sociologie des usages du numérique)
 - o dans ses aspects institutionnels (organisation et pilotage du système éducatif, fonctionnement des écoles et des EPLE, instances, connaissance des missions de ses acteurs et des partenaires y compris AVS et ATSEM, politiques éducatives et scolaires : programmes, socle commun, parcours scolaire des élèves, spécificité de l'école maternelle, dispositifs d'aide pour la difficulté scolaire)
- Tout enseignement visant une action de l'enseignant en référence à ces valeurs et dans la perspective de leur transmission.
 - o pédagogie des valeurs et de la laïcité, enseignement moral et civique, parcours citoyen, esprit critique, croyances et savoirs, apport de toutes les disciplines
 - o posture, autorité, confiance, climat scolaire, altérité et comportements (pratiques pédagogiques, gestion de classe, relation aux élèves, gestes et voix, communication)

ANNEXE 1.2

Au moins 20% du temps à la polyvalence et à la pédagogie générale

- *Polyvalence, interdisciplinarité : construction des apprentissages dans les champs disciplinaires travaillés à l'école.*
- *Construire et développer les apprentissages des élèves (dont numérique).*
- *Efficacité de l'enseignement : évaluation, compréhension et prise en compte de la diversité des élèves et des contextes d'apprentissage.*

Déclinaisons :

- Polyvalence et interdisciplinarité :
 - o Tout enseignement visant la maîtrise ou l'enseignement/apprentissage des autres disciplines enseignées de la petite section au CM2
 - o Socle commun, transdisciplinarité et polyvalence, pratiques pédagogiques et approche par compétences
 - o Parcours éducatif, démarches de projet interdisciplinaires ou inter-degrés ou avec des partenaires de l'école, EAC
 - o Accompagnement de la réalisation du dossier pour le CRPE
- Compétences pédagogiques communes, besoins des publics scolaires et prise en compte de la difficulté scolaire dans l'acte d'enseignement
 - o Enseignements de psychologie (théories des apprentissages et du développement, motivation, attention, mémoire, etc.)
 - o Pratiques pédagogiques travaillées de manière générale ou sur une autre discipline que maths et français (préparation des stages d'observation et de pratique accompagnée, programmation, préparation de séances, outils pour la classe, classes multiniveaux, parcours adaptés, utilisation des ressources, etc.)
 - o Développement des compétences psychosociales
 - o Les différentes dimensions de l'évaluation
 - o La mobilisation du numérique dans la construction des apprentissages, la différenciation, l'évaluation, EMI, TUICE
 - o Prise en compte de la diversité des élèves et connaissances associées (BEP, ASH, différenciation, etc.)
 - o Travail pédagogique avec un autre professionnel (AVS, ATSEM, co-enseignement), travail en équipe pédagogique, en réseau
- La spécificité de la pédagogie en école maternelle
- UE Langue obligatoire

Au moins 15 % du temps à la pratique réflexive et recherche

- *Initiation à la recherche effectuée dans le cadre du mémoire.*
- *Renforcement des compétences utiles au développement professionnel tout au long de la carrière (curiosité, prise de recul, actualisation des savoirs, rigueur et attitude réflexive, créativité, gestion de la complexité).*

Déclinaisons (intégrer le temps d'accompagnement du travail de recherche)

- UE recherche, initiation à la recherche, méthodologie et travail effectué dans le cadre du mémoire, implication dans une recherche collaborative
- Renforcement des compétences utiles au développement professionnel tout au long de la carrière
 - o Observer et analyser une séance en classe, analyse réflexive des pratiques professionnelles
 - o Toute démarche de réflexion sur une thématique donnée, fondée sur des références institutionnelles ou scientifiques, écrits réflexifs
 - o Veille informationnelle, recherche documentaire, culture numérique professionnelle
- Conférences d'ouverture professionnelle (recherche, intervention d'associations du CAPE...)

La question des 10 % relatifs à la spécificité de chaque ESPE est ouverte : peut étoffer un des blocs précédents, développer d'autres compétences, prendre en compte le contexte local

- Problématique transfrontalière, interculturalité, DNL...
- Cas particulier des parcours PE bilingues (Alsace, Bretagne...) avec une autre langue... à inclure dans les 55% ou les 55% + 10%...

ANNEXE 1.2

En débat : l'UE Langue imposée en master (hors didactique) n'a rien à voir directement avec ces contenus du référentiel. Il est proposé de sortir son volume horaire de ces répartitions : volume horaire non comptabilisé dans ces blocs et les calculs de % peuvent se faire sur un volume total hors UE Langue imposée.

ANNEXE 1.3

Remboursement des frais de déplacement

En conformité avec le décret N°2006-781 du 3 juillet 2006, fixant les conditions et modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et de la politique appliquée par l'UPEC...

Lexique

RP : résidence personnelle

RA : résidence administrative, soit le site de rattachement Inspé (si temps partagé alors RA = commune de l'établissement principal)

Autres sites: site Inspé hors RA, université partenaire, visite

Règle de calcul

Si (trajet total⁽¹⁾) ≤ (aller-retour RP-RA) alors 0

Si (trajet total⁽¹⁾) > (aller-retour RP-RA) alors différence entre (trajet total) et (aller-retour RP-RA)

Pour les vacataires, la règle s'applique uniquement pour les visites.

⁽¹⁾Hors trajet entre deux villes limitrophes.

Exemple :

RP : Charenton, RA : Bonneuil

RP	->	RA	->	Livry	->	RP
		10 km		+30 km		+30 km = 70 km

Aller-retour RP-RA= 10kmx2=20km

70km-20km= 50km

Mode d'écriture dans la feuille de remboursement (voir document word en page 2)

Cas	TRAJET	Feuille de remboursement frais de déplacement
1	RP -> RA -> RP	Pas de déclaration
2	RP -> autre site -> RP RP -> visite -> RP	1 ligne RP->Autre site
3	RP -> RA -> visite -> RP RP -> visite -> RA -> RP RP -> RA -> autre site -> RP RP -> autre site -> RA -> RP	1 ligne RA->Autre site
4	RP -> visite -> autre site -> RP RP -> autre site -> visite -> RP RP -> visite -> visite -> RP RP -> autre site -> autre site -> RP	2 lignes RP-> Autre site puis Autre site 1->Autre site 2
5 ⁽²⁾	Réunions à l'initiative de : - direction ESPÉ - direction des sites - UPEC Jurys d'examens universitaires	

⁽²⁾Seuls ces réunions et jurys donnent droit au remboursement de frais de déplacement.

Sont exclues du remboursement les réunions relevant d'autres initiatives.

Pour information

- Les frais de péage, le cas échéant, sont pris en charge lors des déplacements.
- Les repas sont remboursés dans la situation où deux visites sont effectuées dans la même journée à hauteur de 15,25 € au maximum, sur justificatif.
- Les réunions de formation à l'initiative du rectorat donnent lieu à un remboursement par le rectorat.

Mise en paiement

Déclenchement du paiement dès lors que le montant dépasse 10 €, sinon remboursement en fin d'année civile.

ANNEXE 1.3



DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT

Décret N° 2006-781 du 3 juillet 2006

M Mme Mlle

NOM _____ **Prénom** _____ **N° missionnaire** _____
(réservé au service financier)

Functionnaire Contractuel **Discipline** _____ **Grade** _____

Service Partagé Oui Non **Ordre de mission permanent:** Ile de France Académie de Créteil Départemental Préciser le N° du département _____ **AUVP / n° véhicule** _____ **CV** _____
(en cas de service partagé, indiquer les deux résidences administratives)

Résidence Administrative (affectation principale) **Ets** _____ **Commune** _____ **Code Postal** _____ **Tél** _____

Résidence Administrative (temps partagé) **Ets** _____ **Commune** _____ **Code Postal** _____ **Tél** _____

Résidence Personnelle **N°** _____ **Rue** _____ **Code Postal** _____ **Tél** _____
Commune _____ **Mail** _____

Nature du déplacement (visites, réunions, autres...)	ANNEE :										Mois :					Moyen de transport ⁽²⁾		Repas ⁽³⁾		
	Départ					Itinéraire parcouru					Retour					VP	VA	TC	Adm	Autre
	Date	Heure	Lieu ⁽¹⁾	Commune	Code Postal	Destination		Code Postal	Date	Heure	Lieu ⁽¹⁾	Commune	Code Postal	Nom de l'Établissement + Commune						

⁽¹⁾ RA: Résidence Administrative / RF: Résidence Familiale ⁽²⁾ VP: Véhicule Personnel / VA: véhicule administratif / TC: Transport en Commun ⁽³⁾ Indiquez si vous avez pris votre repas dans un restaurant administratif ou autre

Seuls les déplacements effectués hors des communes des Résidences Administratives et Familiales peuvent être indemnisés

Je soussigné (e) :
certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements figurant ci-dessus, et notamment ceux afférents aux conditions de restauration.

A _____ **Le** _____

Signature

Certificat obligatoire de l'autorité hiérarchique directe

Signature et cachet

A déposer chaque fin de mois au site ESPE qui ordonne les dépenses

Veillez remplir l'état par ordre chronologique . Tout état incomplet ou illisible ne sera pas traité.

Décret n°2019-139 du 26 février 2019 et arrêté du 26 février 2019
MAJ des indemnités kilométriques et des remboursements de nuitées

- 1- L'indemnité forfaitaire pour les nuitées qui était à 60 €, quelle que soit la région passe à :
- Taux de base : 70 € (code région Sifac en transaction PR05 : Ø et PR)
 - Grandes villes (plus de 200 000 habitants) et communes de la métropole du Grand Paris : 90 € (code Sifac en transaction PR05 : GV)
 - Commune de Paris : 110 € (code région Sifac en transaction PR05 : PA)

Le taux d'hébergement est fixé dans tous les cas à 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés (RQTH) et en situation de mobilité réduite (PMR) (code région Sifac en transaction PR05 : TH).

- 2- Les indemnités kilométriques sont revues à la hausse :

LIEU OÙ S'EFFECTUE LE DÉPLACEMENT	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 10 000 KM	APRÈS 10 000 KM
Véhicule de 5 CV et moins			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)	0, 25	0, 31	0, 18
Nouveaux taux	0,29	0,36	0,21

Véhicule de 6 CV et 7 CV			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre- et-Miquelon (en euros)	0, 32	0, 39	0, 23
Nouveaux taux	0,37	0,46	0,27
Véhicule de 8 CV et plus			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre- et-Miquelon (en euros)	0, 35	0, 43	0, 25
Nouveaux taux	0,41	0,5	0,29